



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Le-Syndicat-des-Metallos-salue-la-decision-d-Ottawa-de-mettre-fin-au-carnage-et>

Le Syndicat des Métallos salue la décision d'Ottawa de mettre fin au carnage et de faire appliquer la loi



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mercredi 8 juin 2016

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

OTTAWA, le 8 juin 2016 - Le directeur national du Syndicat des Métallos, Ken Neumann, a accueilli favorablement la décision de la Ville d'Ottawa, prise mercredi par un vote à l'unanimité, de préconiser une application plus stricte des amendements de 2004 au Code criminel du Canada, lesquels visent à rendre les administrateurs et les dirigeants d'entreprise criminellement responsables des décès et des blessures survenant en milieu de travail.

« Le fait de pouvoir compter sur l'appui sans réserve du maire et des conseillers municipaux de la capitale canadienne à l'égard de notre campagne, que nous avons menée dans des municipalités de partout au pays, constitue un important progrès dans la recherche de la justice pour le millier de travailleurs qui sont tués chaque année », a déclaré M. Neumann. « Les familles en ont littéralement assez de voir leurs êtres chers perdre la vie parce que des entreprises prennent des décisions qui créent des milieux de travail mortellement dangereux. Notre syndicat a entendu le témoignage de bon nombre d'entre eux depuis que nous avons commencé à nous battre pour que ces amendements soient promulgués. »

Après la tragédie de la mine Westray survenue en 1992, les membres du Syndicat des Métallos ont fait pression pendant de nombreuses années pour l'adoption des amendements au Code criminel, désignés collectivement sous le nom de « loi Westray ».

Marty Warren, directeur du Syndicat des Métallos pour l'Ontario et le Canada atlantique, a ajouté que, malgré l'adoption de la loi en 2004, il n'y a eu qu'un petit nombre d'accusations et de condamnations, et des travailleurs continuent de perdre la vie ou d'être mutilés dans des accidents de travail qui, bien souvent, ne font pas l'objet d'une enquête approfondie.

« C'est aux provinces qu'il appartient de faire appliquer le Code criminel, et celles-ci ne font tout simplement pas leur travail », a précisé M. Warren. Les procureurs généraux doivent enjoindre aux organismes d'application de la loi et aux procureurs de mettre fin au carnage en veillant à ce que la loi soit appliquée et en faisant ainsi comprendre aux employeurs que la mort de travailleurs ne doit jamais représenter le prix à payer pour exploiter une entreprise au Canada. Merci à la Ville d'Ottawa d'avoir aussi fait une priorité de cet enjeu. »

M. Warren a également remercié Sean McKenny, président du Conseil du travail d'Ottawa et du district, pour son aide dans la présentation de cette motion devant le conseil municipal d'Ottawa.